



Le 23 février 2011

BULLETIN SUR LES NORMES 2011-06

Modification à la norme

Deuxième édition de la norme CAN/ULC-S705.1-01 (y compris les modifications 1, 2 et 3)

NORME SUR L'ISOLANT THERMIQUE EN MOUSSE DE POLYURÉTHANE RIGIDE PULVÉRISÉE DE DENSITÉ MOYENNE – SPÉCIFICATIONS RELATIVES AU MATÉRIAU

C'est avec plaisir qu'ULC annonce la publication de la modification 3 de la deuxième édition de la norme CAN/ULC-S705.1-01, Norme sur l'isolant thermique en mousse de polyuréthane rigide pulvérisée de densité moyenne – Spécifications relatives au matériau. La modification 3 a été approuvée par le comité des ULC sur les isolants thermiques et les systèmes d'isolation thermique (S700A) et porte la date de publication de mars 2011.

La présente norme précise les exigences et les méthodes d'essai relatives au plastique alvéolaire rigide de polyuréthane pulvérisé de densité moyenne utilisé comme isolant thermique dans les secteurs du bâtiment et autres que celui du bâtiment, appliqué en chantier de construction ou dans une installation de préfabrication (en usine). Le matériau est également appelé mousse isolante injectée in situ. L'isolant thermique en plastique alvéolaire rigide de polyuréthane pulvérisé ne doit pas être utilisé dans les endroits où la température de service continue du substrat ne se situe pas entre -60 et + 80 °C.

L'isolant thermique en plastique alvéolaire rigide de polyuréthane pulvérisé de densité moyenne doit être appliqué (installé) conformément aux directives du fabricant et à la norme CAN/ULC-S705.2, Norme sur l'isolant thermique en mousse de polyuréthane rigide pulvérisé de densité moyenne – Application par un entrepreneur agréé utilisant les services d'un installateur agréé pour effectuer l'application. Les applications, les exigences liées aux applications et les limites d'utilisation sont incluses dans la norme CAN/ULC S705.2.

La modification 3 à cette norme contient des révisions sur la méthode d'essai indiquée pour la résistance thermique à long terme. La troisième édition de la norme CAN/ULC-S770-09, Méthode d'essai normalisée pour la détermination de la résistance thermique à long terme des mousses isolantes thermiques à alvéoles fermés, est maintenant citée en référence. La révision a été apportée afin de faire correspondre les exigences de la présente norme à celles de la quatrième édition de la norme CAN/ULC-S701-11, Norme sur l'isolant thermique en polystyrène, panneaux et revêtements de tuyauterie et à celles de la troisième édition de la norme CAN/ULC-S704-11, Norme sur l'isolant thermique en polyuréthane et en polyisocyanurate : panneaux revêtus. Les nouvelles éditions de ces deux normes sont publiées en même temps que la présente modification.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec John Wade par téléphone au numéro 613 755-2729, poste 61426 ou par courriel à l'adresse John.Wade@ca.ulc.com

Il est possible de commander cette norme au coût de 223.20\$ CAN (copie papier) à partir du magasin en ligne ULC sur le site Web d'ULC (www.ulc.ca).

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

NORMES ULC

G. Rae Dulmage
Directeur, Normes ULC